RAPPORT ANNUEL 1999-2000

ORDRE
DES ARCHITECTES
DU QUÉBEC

101-06126/

MISSION

ATTENDU QUE SA FONCTION EST DE PROTÉGER LE PUBLIC

L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC S'ENGAGE À CONTRIBUER AU BIEN-ÊTRE ET À L'ESSOR DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE PAR LA PROMOTION DE LA QUALITÉ DANS LA CONCEPTION ET LA PRODUCTION ARCHITECTURALE.

CETTE CONTRIBUTION S'APPUIE SUR UNE DÉMARCHE D'OUVERTURE ET D'ÉCHANGE AVEC LE PUBLIC AINSI QUE SUR UNE AMÉLIORATION CONSTANTE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION.

CONSEIL EXÉCUTIF
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel* de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de mon profond respect.

La ministre responsable de
l'application des lois professionnelles

Linda Goupil

Québec, mai 2000

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC
1825, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST

Madame Linda Goupil
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la ministre,

Il me fait plaisir de vous présenter le *Rapport annuel* de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

Je vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Le président

Claude Hamelin Lalonde

Montréal, mai 2000

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC
1825, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST

Monsieur Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le président,

Il me fait plaisir de vous transmettre le dernier *Rapport annuel* de l'Ordre des architectes du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2000.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président

Claude Hamelin Lalonde

Montréal, mai 2000

Sommaire

4 Membres du Bureau et personnel de l'Ordre

5 Message du président

7 Les résolutions du comité administratif

8 Les résolutions du Bureau

9 Rapports des comités statutaires

États financiers
II Rapport des vérificateurs

III Revenus et dépenses

IV Surplus

V Flux de trésorerie

VI Bilan

VII Notes complémentaires

IX Renseignements supplémentaires

15 Rapports des autres comités et groupes de travail

22 Statistiques annuelles et statistiques supplémentaires

23 Tableau de l'Ordre

Membres du Bureau

Pour la région de Montréal
Pierre Beaupré
Paule Boutin
Marie-Claude Grondin
N. Jean-Pierre Pelletier
Normand Pratte
Carole Scheffer

Pour la région du Centre du Québec
André Bourassa

Pour la région de Québec
Louise Amiot
Michel Gagnon
Fernand Tremblay

Pour la région du Croissant-Nord
Gaston Boulay

Pour la région de la Montérégie
Guy Courchesne

Pour la région des Laurentides
Claude Hamelin Lalonde

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec
Louise Cherry
Jean-Luc Henry
Michelle Rocheleau

Membres du comité administratif

Président
Claude Hamelin Lalonde

Vice-présidents
Pierre Beaupré
Michel Gagnon
Carole Scheffer

Délégué des administrateurs nommés
Jean-Luc Henry

Personnel de l'Ordre

Syndic adjoint
Louise Barrette, architecte (DEPUIS LE 21 FÉVRIER 2000)

Enquêteur en pratique illégale et
Secrétaire et attaché d'affaires par intérim
Jean-Pierre Dumont (ENQUÊTEUR EN PRATIQUE ILLÉGALE DEPUIS LE 12 OCTOBRE 1999)
(SECRÉTAIRE ET ATTACHÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM DEPUIS LE 6 MARS 2000)

Registraire
Carole Giard

Secrétaire à l'admission
Lynda Godin

Secrétaire et attachée d'affaires
France Jodoin (JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1999)

Directeur de l'administration
André Lachance, CMA

Inspecteur en inspection professionnelle
Alain Lafleur, architecte (DEPUIS LE 13 MARS 2000)

Réceptionniste
Marie Claude Lamoureux

Syndic
André Laviolette, architecte

Secrétaire au statutaire
Manon Leboeuf (JUSQU'AU 10 MAI 1999)

Régisseur
Jean-Pierre Manfé

Responsable des communications
Laurent Paul Ménard

Inspecteur en inspection professionnelle
Patrice Poirier, architecte (JUSQU'AU 5 NOVEMBRE 1999)

Comptable et responsable du système informatique
Francine Quirion

Secrétaire statutaire
Marie Josée Simard (DEPUIS LE 19 MAI 1999)

Secrétaire et attachée d'affaires
Claire Tardif (DU 1er DÉCEMBRE 1999 AU 3 MARS 2000)

Secrétaire administrative
Nicole Tremblay

Réceptionniste
Lise Pellerin (SURNUMÉRAIRE)

PASSAGES

MESSAGE DU PRÉSIDENT

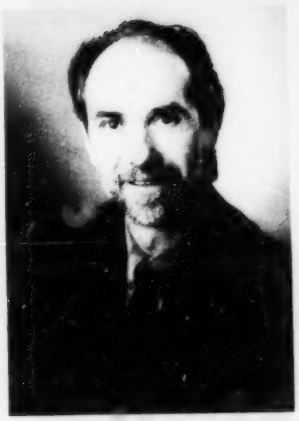

Le passage du millénaire a certainement suscité une attention particulière chez la plupart d'entre vous. Un passage symbolique certes, mais aussi un passage réel d'une profession en pleine mutation. Est-ce le début d'une fin ou la fin d'un commencement ? Je ne saurais le dire mais une chose est assurée : il y a actuellement, pour la profession d'architecte, une *transition culturelle et technologique* inéluctable. Ceci exigera, si nous voulons que notre profession demeure présente au premier plan, de conquérir les nouveaux environnements technologiques et économiques qui l'interpellent. Période critique pour ceux qui se distancent de cette nouvelle réalité, mais combien prometteuses sont les perspectives pour ceux qui sauront relever le défi. Cette réalité nous oblige, à l'Ordre des architectes, à faire des changements importants dans son environnement, dans son approche et dans sa culture pour assurer un devenir aux architectes de la relève.

L'Ordre des architectes s'est donc donné comme tâche d'actualiser ses services. L'exercice fut long et semé de défis mais la mise à jour des besoins administratifs, des attentes de rôle ainsi que des outils informatiques feront en sorte que nous seront capables de mieux répondre à notre mission de *protection du public*. Tous les nouveaux outils de communication, autant à l'interne (intranet) qu'à l'externe (internet), ont été mis en place pour permettre à notre personnel d'améliorer notre service auprès du grand public et auprès des membres. Un nouveau système comptable, basé sur une gestion par activités et intégré aux services statutaires, est devenu pleinement opérationnel lors du dernier exercice. La mise à jour des services du syndic et de l'inspection professionnelle restera à être développée en fonction des orientations favorisées par le Bureau pendant le prochain exercice.

Dans un cadre plus élargi, c'est aussi tout le système professionnel qui est en *transition réglementaire*. La ministre de la Justice, madame Linda Goupil, a déposé à l'automne dernier un *plan d'action sur la mise à jour du système professionnel* et, des six projets identifiés, l'actualisation de la *Loi sur les architectes* et de la *Loi sur les ingénieurs* étaient du nombre. Ce dossier a exigé énormément de temps et d'efforts de la part des élus et du personnel de l'Ordre des architectes pour défendre le fait que la *protection du public* ne devrait pas être soumise aux pressions socio-économiques exercées par des groupes d'intérêts. Qu'en éliminant la norme monétaire par des normes de surfaces et d'usages, il fallait conserver la notion de risque qui ne s'actualise pas nécessairement. Que la déréglementation et l'allègement réglementaire, tels que proposés actuellement, ne font pas la preuve que le public serait mieux protégé, bien au contraire. Ce n'est pas le public qui fait des pressions socio-économiques. Il serait plus sérieux de penser que c'est plutôt certains intervenants du milieu qui veulent élargir leurs activités économiques à l'abri de tout contrôle éthique ou qualitatif. Quels mécanismes de contrôle sont envisagés par le législateur pour assurer cette *protection du public* ? Quelles mesures seront mis en place pour garantir la qualité de notre patrimoine bâti ? Voilà autant de questions auxquelles l'état aura à répondre.

Actualisation de la *Loi sur les architectes*
Les objectifs du gouvernement se sont précisés et le calendrier est dorénavant bien connu. L'actualisation de l'article 16 de la *Loi sur les architectes* s'inscrit maintenant dans la dynamique de la *mise à jour du système professionnel* et l'adoption d'un nouveau *Code de construction québécois*. Les événements se sont précipités à l'automne dernier quand l'Office des professions nous invitait à rencontrer l'Ordre des technologues afin de discuter et d'en arriver, si possible, à une entente. De cette rencontre, une proposition d'entente commune fut rédigée, puis déposée à l'Office des professions, pour ensuite être présentée pour discussion au Bureau, au Collège des Présidents et en assemblée spéciale tel que convenu avec l'Office.

En mars dernier, nous apprenions que la ministre responsable de l'application des lois professionnelles, madame Linda Goupil, avait déposé un *Mémoire au Conseil des ministres*. Des démarches ont été immédiatement entreprises auprès de l'Office et des ministres concernés pour arrêter toutes procédures d'adoption du mémoire puisque l'Ordre n'avait même pas été informé du contenu du document. La position de l'Ordre, face au mémoire de la ministre, fit l'objet d'une réflexion sur l'orientation à prendre, la mise sur pied d'un comité de planification et d'une consultation des membres dans toutes les régions administratives du Québec. L'exercice nous a permis d'expliquer les enjeux et les aspects juridiques en cause et de connaître la position des membres et l'impact de l'actualisation dans leurs milieux économiques et régionaux distinctifs.

Nouveau *Code de construction du Québec*
Une nouvelle *Loi sur le bâtiment* prévoira, lors de son adoption prévue en juin prochain, un code de construction définissant les normes de construction pour les bâtiments, les équipements et les installations. Elle prévoira aussi l'adoption d'un code de sécurité pour assurer la sécurité publique à l'égard de ces mêmes installations. Une fois en place, ces deux codes auront force de loi sur l'ensemble du territoire québécois et viendront abroger les lois et règlements actuellement en vigueur. Les professionnels du bâtiment et les entrepreneurs devront observer le *Code de construction* et les propriétaires seront tenus de respecter le *Code de sécurité* pour les bâtiments qu'ils exploitent.

Le premier chapitre de la *Loi sur le bâtiment* s'applique à ce que l'on désigne aujourd'hui comme des édifices publics. La loi ne s'appliquera donc pas aux constructions de deux étages et moins, ou de huit logements et moins, tel que précisé dans le *Règlement modifiant le Règlement sur l'exemption de l'application de la Loi sur le bâtiment*. Ces édifices demeureront sous la réglementation municipale.

Un groupe de travail a été formé à l'Ordre pour regarder la portée du *Code de construction* dans sa partie administrative. Une rencontre avec des représentants de la Régie du bâtiment a permis au groupe de travail de discuter des changements que l'Ordre comptait voir dans la prochaine révision avant l'adoption de la *Loi sur le bâtiment*.

Le *Manuel canadien de pratique de l'architecture*
La plupart des bureaux d'architectes ont reçu leur copie de la nouvelle édition du *Manuel canadien de pratique de l'architecture*. La nouvelle édition résulte de la collaboration de l'Ordre, des associations professionnelles canadiennes et de l'Institut royal d'architecture du Canada, ainsi que de nombreux collaborateurs et rédacteurs à travers le Canada. L'accord du libre-échange et les ententes nord-américaines de réciprocité et de mobilité nécessitaient de fournir, aux architectes du Québec, un outil de référence permettant de bien saisir les réalités de la pratique à l'échelle du continent. Je profite de l'occasion pour remercier les architectes Paule Boutin, Pierre Beaupré, Paul-André Tétreault, Pierre Corriveau et Gilbert Paré pour leur contribution à la réalisation de ce projet. Je remercie également le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des architectes pour son importante contribution financière.

Formation continue
Le Comité des conseils d'architecture du Canada a adopté, pour l'année 2000, le développement du plan de travail d'un projet pilote. Trois activités de formation distinctes sont proposées soient deux documents déjà préparés par l'*Ontario Association of Architects : Fees and Services Tool Kit* et *Mastering the Business of Architecture*, un document élaboré pour l'*Architectural Institute of British Columbia* dans le cadre d'une formation sur l'enveloppe du bâtiment et le résultat du forum sur la profession d'architecte qui s'est tenu l'automne dernier à l'intérieur d'une réunion du Comité des conseils d'architecture du Canada.

Le comité de la formation continue de l'Ordre est composé de Carole Scheffer, Paule Boutin, Marie-Claude Grondin, Pierre Beaupré et N. Jean-Pierre Pelletier et il participe activement à la démarche initiée par le Programme national d'aide à la pratique.

Autres activités
D'autres dossiers ont mobilisé les administrateurs et le personnel de l'Ordre au cours du dernier exercice. Mentionnons en particulier notre participation à l'élaboration du plan stratégique du Conseil interprofessionnel du Québec, aux groupes de travail sur l'Organisation mondiale du commerce, sur l'incorporation des professionnels et sur celui d'une politique du patrimoine au Québec. Cette année, le comité administratif a initié des diners-rencontres avec les membres des comités afin de permettre l'échange et la discussion sur les vues et les attentes de chacun. Les comités des concours, d'inspection professionnelle et d'admission se sont déjà présentés. Le comité administratif a d'ailleurs l'intention de répéter cette initiative.

Je ne saurais conclure ce rapport sans remercier à nouveau le personnel de l'Ordre, les administrateurs du Bureau, les bénévoles qui s'impliquent au sein des comités statutaires, parastatutaires, dans les groupes de travail et, particulièrement madame Carole Scheffer, messieurs Michel Gagnon, Pierre Beaupré et Jean-Luc Henry du comité administratif, pour leur présence, leur support et leur implication soutenus tout au long de l'année.

Claude Hamelin Lalonde
président

COMITÉ ADMINISTRATIF

Le comité administratif de l'Ordre des architectes du Québec est composé de cinq membres : le président de l'Ordre, trois vice-présidents membres de l'Ordre et une personne élue parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec.

Alors que le Bureau est chargé de l'administration générale de l'Ordre, le comité administratif s'occupe de l'administration courante. Il exerce tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue.

Le comité administratif a tenu 11 réunions au cours de l'exercice 1999-2000, dont sept régulières et quatre spéciales. Ces dernières ont porté principalement sur le dossier d'actualisation de l'article 16 de la *Loi sur les architectes*, lequel fait partie du plan d'action visant la modernisation du système professionnel québécois préparé par la ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles.

En plus de ses activités régulières, les membres du comité administratif ont œuvré activement à celles du Conseil interprofessionnel du Québec, du Comité des conseils d'architecture du Canada, du Conseil canadien de certification en architecture et du *National Council of Architectural Registration Board*. Le comité a, de plus, transmis de nombreuses recommandations à l'attention du Bureau.

Divers dossiers ont retenu l'attention du comité, dont les principaux furent ceux relatifs à l'actualisation du champ de pratique des architectes, l'incorporation des professionnels et l'adoption prochaine par le gouvernement provincial du *Code de construction*. Il s'est aussi intéressé au projet de modification du *Code de déontologie* des architectes.

Il a autorisé la mise en œuvre de la mise à jour des systèmes informatiques de l'Ordre par l'acquisition de nouveaux équipements et confié le mandat d'implanter ces nouveaux systèmes à une firme externe.

Il a créé un comité de planification/coordination dans le dossier de l'actualisation de l'article 16 de la *Loi sur les architectes*, afin de l'assister dans la diffusion de la position de l'Ordre et de la mise en place des mécanismes nécessaires pour sensibiliser le gouvernement provincial au danger de la déréglementation envisagée dans le plan d'action de la ministre. Il a aussi rencontré de façon régulière les membres de ce comité et participé activement à ses travaux.

Il a rencontré les présidents des comités de l'Ordre et transmis à ceux-ci les mandats révisés de chacun des comités avec des directives de fonctionnement, afin que soit pleinement assuré leur rôle de « conseil » auprès des administrateurs de l'Ordre. De plus, en cours d'année, diverses rencontres informelles ont eu lieu avec ces comités.

LES RÉSOLUTIONS DU BUREAU

Le Bureau de l'Ordre des architectes du Québec est formé de 16 administrateurs dont 13 membres élus et trois administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Ensemble, ils sont chargés de l'administration générale des affaires de l'Ordre et doivent veiller à l'application des dispositions du Code des professions, *de la loi constituant l'Ordre et des règlements adoptés conformément au code ou à ladite loi. Le Bureau exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale et ceux qu'il a délégués au comité administratif.*

Le Bureau a tenu huit réunions régulières au cours de l'exercice 1999-2000.

En plus des activités liées à son mandat, le Bureau s'est vivement intéressé au développement de tous les dossiers importants, notamment celui concernant la réforme du système professionnel, dont fait partie le projet de modification de la *Loi sur les architectes*. Ce dossier a d'ailleurs donné lieu à la convocation, par le Bureau, d'une assemblée générale spéciale d'information et de consultation des membres s'étant déroulée les 14 janvier et 4 février 2000.

En continuité avec la démarche entreprise dans l'exercice précédent, le Bureau a poursuivi l'application de son plan directeur d'organisation adopté lors de l'exercice précédent.

Dans le cadre de ses principales activités et décisions, touchant trois secteurs généraux, le Bureau a :

AFFAIRES STATUTAIRES

Admission
- ratifié les recommandations du comité d'admission d'accorder des permis d'exercice, des équivalences de diplômes et de formation et des permis temporaires;
- ratifié les recommandations de radiations du comité d'admission;
- adopté les modalités de l'examen d'admission 2000.

Inspection professionnelle
- adopté le programme de surveillance générale de l'année 1999-2000.

Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle
- entériné les recommandations du conseil d'administration du Fonds des architectes, relativement à la tarification, pour l'année 2000, des assurés du Fonds;
- aboli le processus électoral pour combler les postes vacants au sein du conseil d'administration du Fonds;
- prolongé le mandat d'un administrateur et entériné la recommandation du Fonds quant à la nomination d'un nouvel administrateur;
- adopté, en tenant compte des commentaires formulés par l'Office des professions, le *Règlement modifiant le Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle* de l'Ordre des architectes du Québec.

Formation en architecture
- recommandé à l'Office des professions du Québec et au gouvernement provincial de reconnaître le diplôme de baccalauréat en architecture, ainsi que le diplôme de maîtrise en architecture obtenu au terme d'un programme professionnel d'études en architecture, comme diplômes donnant accès à la profession d'architecte;
- demandé à l'Office des professions du Québec que le *Règlement sur le comité de la formation des architectes* soit adopté et mis en vigueur.

Formation continue
- créé le comité de la formation continue, dont le mandat principal est de faire des recommandations au Bureau en ce qui a trait à un programme de formation continue adapté aux besoins des membres et participé activement à la démarche initiée par le Programme national d'aide à la pratique, en vue de l'élaboration d'un programme national de formation continue.

Formation (amiante)
- confié au comité environnement et architecture et au comité des matériaux et techniques le mandat de former un groupe de travail conjoint sur l'utilisation sécuritaire de l'amiante.

AFFAIRES PARASTATUTAIRES

Prix d'excellence
- confié la coordination de l'événement à la permanence de l'OAQ;
- convenu de tenir cet événement aux deux ans, dont la prochaine édition à l'automne de l'an 2000.
- adopté les conditions de participation pour l'édition 2000.

Médaille du Mérite
- attribué la médaille pour 1999 à Victor Prus.

Concours
- sanctionné, conformément à la recommandation du comité des concours, le concours de la « Grande bibliothèque du Québec ».

Manuel canadien de pratique de l'architecture
- adopté une politique de distribution du *Manuel canadien de pratique de l'architecture*.

Relations externes
- nommé un représentant à Forum Design Montréal;
- accepté que l'OAQ assume la coprésidence, avec la Commission des biens culturels, du comité sur la mise aux normes des bâtiments historiques; et nommé un représentant de l'OAQ au sein de ce comité;
- confié à un groupe de travail le mandat de préparer un mémoire à être présenté devant la Commission des biens culturels, relativement au projet d'actualisation de la *Loi sur les biens culturels;*
- endossé le projet de Déclaration du patrimoine rédigé par Héritage Montréal et convenu de la disponibilité de l'OAQ à participer à des assises générales du milieu où seraient discutés le projet de Déclaration et le positionnement du patrimoine;
- délégué le président comme représentant de l'OAQ au sein du Conseil interprofessionnel du Québec;
- adhéré à la Charte du paysage québécois élaborée par les États généraux du paysage québécois;
- commandité le projet du *Guide de la rénovation de qualité* de la Ville de Montréal.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Comités et groupes de travail
- en cours d'année, comblé les vacances ou modifié la composition des comités, selon les besoins.

Affaires du Bureau
- autorisé le paiement de la cotisation par carte de crédit.

Ressources humaines
- en cours d'année, comblé les vacances.

Finances
- adopté le budget 1999-2000.

Assemblée générale annuelle
- choisi la date et le lieu de l'événement pour 2000.

COMITÉ D'ADMISSION

PRÉSIDENT
PIERRE COLLETTE

MEMBRES
JEAN BRIEN
JEAN CAOUETTE
(JUSQU'EN NOVEMBRE 1999)
FRÉDÉRIC CARRIER
JACQUES PARENTEAU
RENELLE RACINE
(DEPUIS MARS 2000)

SECRÉTAIRE
CAROLE GIARD, REGISTRAIRE

Le comité d'admission applique le Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis.
Dans le cadre de ses activités, il conseille le Bureau sur l'actualisation du règlement de même que sur les modalités d'application. À la demande du Bureau ou du président de l'Ordre, il émet au Bureau ou au président des opinions sur toute question relative à l'admission.
Le comité fait régulièrement rapport au Bureau sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées.

Au cours de l'exercice 1999-2000, le comité d'admission a tenu dix réunions et a émis des recommandations écrites en raison de l'annulation d'une réunion. Comme à chaque année, le comité a transmis ses recommandations au comité administratif et au Bureau de l'Ordre concernant les nouvelles inscriptions et l'émission de permis temporaires. Cette année, le comité d'admission n'a pas eu à approuver les demandes de réinscriptions et les radiations, le mandat du comité ayant été révisé en février 1999. Les réinscriptions et radiations sont désormais approuvées par le secrétaire de l'Ordre et entérinées par le comité administratif ou le Bureau de l'Ordre.

L'une des principales tâches du comité d'admission étant d'assurer l'encadrement du processus de stage, le comité a étudié 83 demandes d'admission au stage et 476 rapports de stage, ce qui représente 121 rapports de stage de plus que l'an passé. Afin de s'assurer que les stagiaires soumis au nouveau programme de stage bénéficient d'un encadrement adéquat dès le début du processus, le comité a décidé d'accepter uniquement les rapports de stage comportant la signature du mentor. De plus, les rapports de stage incomplets ou comportant des anomalies évidentes sont retournés aussitôt à l'expéditeur avec une mention des correctifs à apporter afin que le document puisse être étudié par le comité d'admission.

Le comité a autorisé 120 candidat(e)s à se présenter à l'examen d'admission de juin 1999. Parmi les candidat(e)s se présentant à l'examen pour la première fois, 38 % l'ont échoué. Depuis quelques années, l'examen d'admission de l'Ordre des architectes du Québec traverse une période de transition au terme de laquelle devraient être offertes toutes les parties de l'examen nord-américain *ARE (Architectural Registration Examination) du National Council of Architectural Registration Boards (NCARB).* L'introduction de nouvelles divisions suit le rythme de leur traduction et adaptation en français. En juin 1995, les trois divisions du volet graphique de l'examen *ARE* furent ajoutées. En juin 1999, deux divisions de l'examen *ARE* portant sur des questions à choix multiples vinrent remplacer certaines parties de l'examen traditionnel. Au début de l'année 2000, le comité d'admission s'est penché sur la question du programme d'examen 2000 et a recommandé au Bureau de l'Ordre d'adopter un programme d'examen similaire à celui de 1999. Toutefois, certaines modalités furent modifiées afin de faciliter l'intégration éventuelle de nouvelles divisions informatisées. Concernant l'examen nord-américain *ARE*, le comité fut saisi de quelques problèmes techniques ou difficultés d'inscription subies par des candidats. Ces problèmes furent soulignés aux autorités du *NCARB* et de son fournisseur, le *Chauncey Group International.*

En regard du programme de cléricature, le comité a étudié 38 rapports de cléricature, deux demandes d'admission à une cléricature et a procédé à une radiation du registre des étudiants de l'Ordre. Le comité a autorisé neuf étudiants de l'Ordre à se présenter aux examens intermédiaire et final et a entériné les résultats obtenus par ces candidats. Le comité a aussi approuvé trois demandes d'exemption à certaines matières de l'examen intermédiaire, tel que permis par les dispositions réglementaires. Le programme de cléricature est aboli depuis quelques années mais demeure en vigueur pour les candidats qui y sont déjà inscrits. Une étude de tous les dossiers des étudiants de l'Ordre a permis au comité de constater que certains renouvellent leur inscription d'année en année sans toutefois se présenter aux diverses matières de l'examen intermédiaire et final. Afin d'inciter ces candidats à compléter leur processus de cléricature, le comité a recommandé au Bureau de l'Ordre l'adoption de certaines balises relatives à ce programme.

Le comité d'admission s'est également penché sur divers sujets tels que les contacts auprès des étudiants en architecture, les programmes universitaires, les frais de réinscription et les catégories de membres. Dans certains cas, le comité a émis des recommandations au comité administratif ou au Bureau de l'Ordre. Les préoccupations du comité d'admission furent présentées aux membres du comité administratif lors de rencontres des plus bénéfiques.

En cours d'année, monsieur Jean Caouette a dû cesser son implication au sein du comité en raison de contraintes de temps. Ses collègues désirent le remercier chaleureusement pour le travail accompli au sein du comité. Ils désirent aussi souhaiter la bienvenue à madame Renelle Racine, qui s'est jointe à l'équipe en mars 2000.

Pierre Collette
Président du comité

RAPPORT DU SYNDIC

Période du 1er avril au 12 novembre 1999

Au cours de cette période, 172 demandes de renseignements ont été reçues, 85 en provenance de clients ou du public et 87 venant des membres.

Au cours de cette même période, 11 dossiers ont été ouverts. Des enquêtes ont été menées conformément à l'article 122 du *Code des professions*, à la suite de demandes de tenue d'enquêtes et d'informations obtenues à l'effet que des membres avaient commis des infractions. Trois dossiers avaient trait à l'usage du sceau, dont un par un membre alors qu'il était radié pour non-paiement de la cotisation; cinq dossiers avaient trait aux relations entre collègues (... *chevauchement ou empiétement de mandats et s'attribuer le mérite du travail d'un collègue*); trois dossiers avaient trait à l'obligation pour l'architecte de fournir des services de qualité.

Le syndic a complété des enquêtes dans 11 dossiers et ces dossiers ont été fermés. Cinq de ces dossiers ont été fermés pour motif d'insuffisance de preuves, quatre dossiers ont été fermés pour motif d'absence d'infraction, un dossier a été fermé pour motif de correction de la situation et un dossier a été fermé suite à une conciliation du syndic, en vertu de l'article 123.6 du *Code des professions*. Le syndic a entrepris ou poursuivi des enquêtes dans 25 autres dossiers.

Aucune des enquêtes tenues au cours de cette période n'a fait l'objet d'une décision du syndic de transférer le dossier au comité d'inspection professionnelle, en vertu de l'article 122.1 du *Code des professions*.

Aucune des enquêtes tenues au cours de cette période n'a donné lieu à une plainte déposée au comité de discipline, selon l'article 123 du Code des professions.

Deux décisions du syndic de fermer des dossiers et de ne pas porter une plainte devant le comité de discipline ont fait l'objet d'une demande par les plaignants d'un avis au comité de révision, en vertu de l'article 123.4 du *Code des professions*.

Le syndic
André Laviolette, architecte

RAPPORT DU SYNDIC ADJOINT

Période du 21 février au 31 mars 2000

Dans le contexte d'un nouvel emploi et d'un poste récemment créé depuis le 21 février, 45 % du temps de la période visée a été consacré à l'étude des méthodes de travail et de la formation reliée directement aux fonctions du syndic adjoint. Dans le cadre de la restructuration administrative, 25 % du temps est consacré à la mise sur pied de procédures et de formulaires (standards). Du 55 % restant, environ 20 % de l'activité du syndic adjoint a été consacrée à répondre à des demandes de renseignements, 10 % a été consacrée au traitement des enquêtes disciplinaires.

Cinquante-trois demandes de renseignements ont été reçues du 21 février au 31 mars 2000. De ce nombre, 85 % des demandes ont été transmises par téléphone et 15 % par écrit. Nous pouvons dire de plus que 64 % des demandes originent des membres de l'Ordre et 36 % proviennent de clients d'architectes ou du public en général.

Quatorze demandes d'enquêtes ont été reçues depuis le 11 novembre 1999 et ont mené à l'ouverture de dossiers et à la tenue d'enquêtes disciplinaires. De ces dossiers 64 % provenaient d'informations du public ou de clients d'architectes et 34 % des dossiers provenaient de sources internes (membres de l'Ordre, informations obtenues directement par le syndic, médias d'information, etc.)

Globalement, en tenant compte du stade d'analyse et d'étude de nos enquêtes, les raisons qui ont motivé ces demandes d'enquêtes se traduisent ainsi :

	Total infractions	%	
Code de déontologie			
II Devoirs et obligations envers le public	2	5,4 %	
Total	**2**		**5,4 %**
III Devoirs et obligations envers le client			
1. Général	4	10,8 %	
2. Intégrité	5	13,5 %	
3. Disponibilité et diligence	5	13,5 %	
4. Responsabilité	2	5,4 %	
5. Indépendance et désintéressement	5	13,5 %	
7. Accessibilité des dossiers	2	5,4 %	
8. Fixation et paiement des honoraires	1	2,8 %	
Total	**24**		**64,9 %**
IV Devoirs et obligations envers la profession			
1. Charges et fonctions incompatibles	1	2,8 %	
2. Actes dérogatoires	4	10,8 %	
3. Relation avec l'Ordre et les confrères	1	2,7 %	
Total	**6**		**16,2 %**
V Publicité			
1. Restrictions et obligations	2	5,4 %	
Total	**2**		**5,4 %**
Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	1	2,7 %	
Code des professions	1	2,7 %	
Loi sur les architectes référé à l'enquêteur	1	2,7 %	**8,1 %**

Nature des problèmes

Une première analyse des informations compilées dans le tableau ci-haut, nous indique où se situent les problèmes rencontrés pour la période visée. Près de **65 %** des problèmes rencontrés mettent en causes le *Code de déontologie* notamment sur les **devoirs et obligations de l'architecte envers son client.** Nous voulons attirer votre attention sur les pourcentages plus élevés qui justifient une étude plus approfondie. Donc, dans un deuxième temps, nous analysons les points saillants.

Devoirs et obligations envers le client
Général (10,8 %)
80 % des motifs sont relatifs au manque de préparation de l'architecte et de la limite de ses aptitudes avant d'accepter un mandat.

Devoirs et obligations envers le client
Intégrité (13.5 %)
25 % des motifs sont relatifs à la responsabilité de l'architecte face au budget insuffisant du client versus le projet final qu'il remet à son client.
25 % des motifs sont relatifs à l'information des erreurs préjudiciables commises par les architectes.

Devoirs et obligations envers le client
Disponibilité et diligence (13.5 %)
60 % des motifs sont relatifs à la disponibilité et diligence dans le traitement des dossiers.

Devoirs et obligations envers le client
Indépendance et désintéressement (13.5 %)
50 % des motifs sont relatifs à l'entente faite directement avec le maître de l'ouvrage.

Devoirs et obligations envers la profession
Actes dérogatoires (10.8 %)
75 % des motifs sont relatifs au sceau de complaisance.

Aucun dossier n'a été fermé, ni transféré au comité d'inspection professionnelle, pas plus que de plainte n'a été portée devant le comité de discipline, et ce, principalement à cause de la courte période de temps que notre rapport couvre et de l'étude peu avancée des dossiers pour cette période.

Un dossier de pratique illégale a été transféré à l'enquêteur.

Recommandations

- Mise sur pied de cours, dans le cadre de la formation continue, sur l'implication déontologique et **les responsabilités de l'architecte, sur l'importance d'être suffisamment préparé** avant d'accomplir le mandat que lui confit son client, des conséquences souvent désastreuses d'une mauvaise préparation, des limites de ses aptitudes et de ses connaissances, et surtout des moyens disponibles pour remédier à ces lacunes. Dans un même ordre d'idée, des cours sur **les responsabilités de l'architecte quant au budget** pourraient être offerts. Ces cours pourraient lui enseigner à traiter de façon méthodique, de concert avec le client, l'établissement d'un budget initial et réaliste.
- Continuer d'avoir un suivi rigoureux et structuré de l'inspection professionnelle auprès des membres, qui permet d'établir le profil des faiblesses des membres et **la mise sur pied de cours permettant de corriger cette situation.**
- Continuer à rédiger et à diffuser des textes d'information, **dans une optique de prévention**, sous forme de notes d'information ou d'articles dans *Esquisses*, sur divers aspects déontologiques de la pratique et de leur incidence sur celle-ci, notamment sur l'importance de l'indépendance de l'architecte assurée par le lien direct avec le maître de l'ouvrage, sur les compagnies, sur le sceau de complaisance et son effet néfaste sur l'ensemble de la profession, etc.
- Élaborer un plan d'actions concret pour sensibiliser les donneurs d'ouvrage afin de permettre à **l'architecte de sauvegarder en tout temps son indépendance.**
- **Actualiser les règlements afin qu'ils reflètent la réalité d'aujourd'hui** dans le secteur de la construction, en ayant également comme objectif une vision de l'avenir à court et moyen terme, en tenant compte des facteurs importants tels que l'utilisation de plus en plus répandue de l'Internet et des nouveaux systèmes de communication comme le courrier électronique et les télécopieurs, des outils informatiques devenus indispensables, des dossiers sur fichiers informatiques et de la transmissions des ses dossiers, de la standardisation en général dans un contexte de globalisation des marchés, etc.

Finalement, à la lumière de cette analyse nous croyons que les recommandations ci-haut, contribueraient à améliorer la situation. Toutefois nous tenons à souligner que ce rapport est basé sur une étude partielle puisqu'il ne couvre qu'une période d'environ quatre mois, soit de mi-novembre 1999 à fin mars 2000. Il serait intéressant de voir les résultats d'une analyse semblable sur une période d'un an.

Louise Barrette, architecte
Syndic adjoint

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

MEMBRES
JACQUES DELORME
IRENÉE GOUDREAU
HENRI-P. LABELLE
JEAN-LUC POULIN
MICHAEL G. WERLEMAN

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OPQ
JEAN-LUC HENRY
MICHELLE ROCHELEAU

GREFFIÈRE
MANON LEBOEUF
(JUSQU'AU 10 MAI 1999)
MARIE JOSÉE SIMARD
(DEPUIS LE 19 MAI 1999)

Le comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui demande au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte. Le comité fait rapport au Bureau sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées.

Au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2000, le comité de révision des plaintes a reçu deux demandes de révision. Pour ces deux dossiers, le comité a jugé qu'il fallait maintenir la décision du syndic. Par conséquent, le comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le comité de discipline.

COMITÉ DE DISCIPLINE

PRÉSIDENT
Me ALAIN RIENDEAU

MEMBRES
JEAN OUELLET
HENRI P. LABELLE

SECRÉTAIRE-AUDIENCIÈRE
MANON LEBOEUF
(JUSQU'AU 10 MAI 1999)
MARIE JOSÉE SIMARD
(DEPUIS LE 19 MAI 1999)

Le comité de discipline traite toute plainte formulée contre un architecte, ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre des architectes du Québec, pour une infraction aux dispositions du Code des professions, *de la* Loi sur les architectes *ou des règlements adoptés conformément au* Code des professions *ou à la* Loi sur les architectes.
Le comité fait rapport au Bureau sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées.

Le comité n'a reçu aucune plainte au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2000.

Le comité de discipline a tenu l'audition d'une plainte privée reçue au cours de l'exercice financier précédent. L'architecte a plaidé non-coupable à tous les chefs d'accusation.

La cause est prise en délibérée.

La décision disciplinaire sera rendue sous peu.

Me Alain Riendeau, avocat
Président du comité

RAPPORT DE L'ENQUÊTEUR EN PRATIQUE ILLÉGALE

L'enquêteur en pratique illégale veille au respect de la Loi sur les architectes sur le territoire du Québec. Au besoin, il procède à des enquêtes et entame des procédures judiciaires après approbation du Bureau.

Les actions entreprises par l'Ordre pour contrer l'exercice illégal de la profession ont continué de porter sur la sensibilisation de publics cibles, la prévention des infractions par une démarche proactive et la dissuasion.

L'embauche d'un nouvel enquêteur, en octobre 1999, a aussi permis à l'Ordre de répondre aux nombreuses questions des membres et du public en général, en matière de pratique illégale.

Des lettres, des documents d'information et des jugements ont aussi été transmis aux municipalités et aux donneurs d'ouvrage, afin de les sensibiliser aux exigences de la *Loi sur les architectes.*

Une participation active de l'enquêteur au Salon national de l'habitation a aussi permis à l'Ordre de renseigner le public en général et bon nombre d'entrepreneurs aux exigences imposées par la *Loi sur les architectes.*

Enfin, une attention particulière a été portée sur le suivi et le règlement des dossiers de poursuites judiciaires entreprises et sur la perception des amendes dues. Le projet d'actualisation de la *Loi sur les architectes* a aussi nécessité la collaboration de l'enquêteur.

Depuis octobre 1999, et ce, jusqu'au 31 mars 2000, en plus de la correspondance générale, 62 dossiers ont été ouverts.

Jean-Pierre Dumont
Enquêteur

ÉTATS FINANCIERS 1999-2000

AU 31 MARS 2000

II Rapport des vérificateurs

États financiers
III Revenus et dépenses
IV Surplus
V Flux de trésorerie
VI Bilan
VII Notes complémentaires

Renseignements supplémentaires
IX Détail des dépenses par activité
XI Détail des frais généraux

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AUX MEMBRES DE
L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des architectes du Québec au 31 mars 2000 et les états des revenus et dépenses, des surplus et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2000, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Raymond Chabot Grant Thornton

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON
COMPTABLES AGRÉÉS
SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF
MEMBRE DU RÉSEAU
GRANT THORNTON INTERNATIONAL

MONTRÉAL
LE 26 AVRIL 2000

TOUR DE LA BANQUE NATIONALE
600, RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST
BUREAU 1900
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3B 4L8
TÉLÉPHONE 514 878.2691
TÉLÉCOPIEUR 514 878.2127

REVENUS ET DÉPENSES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

		2000-2001 Budget	1999-2000 Budget	1999-2000 Réel	1998-1999 Réel
		$	$	$	$
Revenus					
	Cotisations nettes des membres	1 308 250	1 250 438	1 242 527	1 218 084
	Inscriptions au tableau des membres	14 300	23 000	15 461	32 529
	Examens	19 650	19 400	21 789	30 894
	Inscriptions aux registres	40 170	39 900	44 012	34 579
	Formation	21 250	21 050	19 975	22 385
	Contrôle de l'exercice illégal	14 400	12 000	10 336	9 864
	Communications	53 875	38 025	51 007	38 202
	Événements spéciaux	2 400	2 400	3 000	4 300
	Subventions et commandites	67 000	16 000	7 940	38 200
	Revenus de partenariats	15 250	57 050	27 468	23 613
	Autres revenus	34 050	28 800	44 368	40 435
	Total des revenus	1 590 595	1 508 063	1 487 883	1 493 085
Dépenses					
	Affiliations et redevances	149 819	145 829	145 626	116 823
	Contribution financière	21 000	24 000	15 342	27 679
	Allocation de présence des membres du Bureau et des comités statutaires	36 750	37 875	26 950	23 280
	Salaires, honoraires et charges sociales	730 305	687 561	584 601	596 146
	Frais de représentation, repas et déplacements	93 613	74 053	70 831	61 605
	Honoraires professionnels	225 553	145 525	240 159	245 384
	Communications et promotions	152 140	188 200	197 903	79 854
	Télécommunications	6 841	6 241	6 464	13 637
	Imprimerie et reproduction	54 200	50 300	43 849	45 099
	Services postaux et messagerie	52 070	45 660	48 527	43 372
	Location	16 304	14 132	28 237	6 807
	Entretien et réparations	78 581	59 897	20 138	19 102
	Frais d'administration	68 177	62 027	70 880	79 607
	Créances douteuses			2 000	7 642
	Amortissement des immobilisations	37 451	46 163	46 250	25 493
	Autres dépenses	600	600	287	1 175
	Total des dépenses	1 723 404	1 588 063	1 548 044	1 392 705
	Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	(132 809)	(80 000)	(60 161)	100 380

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

SURPLUS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

				1999-2000	1998-1999
	Investis en immobilisations	Réservé (note 5)	Libre	Total	Total
	$	$	$	$	$
Solde au début	219 793	160 000	242 868	622 661	522 281
Acquisitions d'immobilisations de l'exercice	79 349		(79 349)		
	299 142	160 000	163 519	622 661	522 281
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	(46 250)		(13 911)	(60 161)	100 380
Virement du surplus réservé au surplus libre		(27 191)	27 191		
	(46 250)	(27 191)	13 280	(60 161)	100 380
Solde à la fin	252 892	132 809	176 799	562 500	622 661

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	1999-2000 $	1998-1999 $
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	(60 161)	100 380
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	46 250	25 493
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 4)	351 782	(19 019)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	337 871	106 854
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(79 349)	(12 909)
Augmentation nette des espèces et quasi-espèces	258 522	93 945
Espèces et quasi-espèces au début	646 540	552 595
Espèces et quasi-espèces à la fin	905 062	646 540
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES		
Encaisse	209 499	163 903
Bons du Trésor	695 563	482 637
	905 062	646 540

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

BILAN

AU 31 MARS 2000

	2000 $	1999 $
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	209 499	163 903
Bons du Trésor, au coût, taux variant de 5,17 % à 5,23 % (4,65 % à 4,98 % en 1999), échéant en avril et mai 2000	695 563	482 637
Sommes à recevoir	86 453	36 737
Frais payés d'avance	80 410	101 953
	1 071 925	785 230
Immobilisations (note 6)	252 892	219 793
	1 324 817	1 005 023
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	431 414	151 615
Revenus perçus par anticipation	330 903	230 747
	762 317	382 362
SURPLUS		
Investis en immobilisations	252 892	219 793
Réservé	132 809	160 000
Libre	176 799	242 868
	562 500	622 661
	1 324 817	1 005 023

LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.

Au nom du conseil,

ADMINISTRATEUR

ADMINISTRATEUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2000

1 - STATUTS ET ACTIVITÉS DE L'ORDRE

La loi constitutive de l'Ordre des architectes du Québec (Ordre) est la *Loi sur les architectes* (L.R.Q., Chapitre A-21). L'Ordre est régi par le *Code des professions* du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal. De plus, l'Ordre des architectes du Québec, en tant que membre du Comité des conseils d'architecture du Canada (CCAC), et les associations provinciales d'architectes ont convenu que l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) lui fournisse les services de coordination et de soutien administratif pour les activités du CCAC et le Programme canadien d'aide à la pratique.

L'Ordre des architectes a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres, ce qui consiste principalement à assurer le bon fonctionnement de l'admission, de l'inspection professionnelle et de la discipline. L'Ordre veille aussi au respect du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds des architectes*. De plus, l'Ordre doit également contrôler l'exercice illégal de la profession par les non-membres et traiter le demandes de conciliation des comptes d'honoraires pour les clients qui en font la demande. L'Ordre se penche également sur toute question d'intérêt pour l'ensemble de la profession.

2 - MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE

Au cours de l'exercice, l'Ordre a appliqué rétroactivement les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relativement à la présentation des informations concernant les flux de trésorerie. Au cours des exercices précédents, l'Ordre présentait des informations sur l'évolution de la situation financière. Ce changement n'a pas eu d'effet significatif sur les états financiers.

3 - CONVENTIONS COMPTABLES

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'Ordre est de présenter dans les espèces et quasi-espèces l'encaisse et les placements temporaires dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

Comptabilisation des revenus

Les revenus sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice; les revenus relatifs à l'exercice subséquent sont présentés comme revenus perçus par anticipation au passif du bilan.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Bâtiment	4 %
Mobilier et équipement	10 %
Système téléphonique	20 %
Ordinateur et logiciel	25 %

4 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE LA TRÉSORORIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	1999-2000 Total	1998-1999 Total
	$	$
Sommes à recevoir	(49 716)	(14 071)
Frais payés d'avance	21 543	(20 731)
Comptes fournisseurs et frais courus	279 799	(58 931)
Revenus perçus par anticipation	100 156	74 714
	351 782	(19 019)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

5 - SURPLUS RÉSERVÉ

	Équilibre budgétaire de l'exercice subséquent	Prix d'excellence	Manuel de pratique	Réparations majeures du bâtiment	Changement de système informatique	1999-2000 Total	1998-1999 Total
	$	$	$	$	$	$	$
Solde au début		10 000	80 000	40 000	30 000	160 000	116 000
Virement du surplus libre	132 809					132 809	89 000
Virement au surplus libre		(10 000)	(80 000)	(40 000)	(30 000)	(160 000)	(45 000)
Solde à la fin	132 809	—	—	—	—	132 809	160 000

6 - IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2000 Coût non amorti
	$	$	$
Terrain(a)	50 000		50 000
Bâtiment(a)	254 461	125 643	128 818
Mobilier et équipement	163 507	163 507	
Système téléphonique	11 758	10 582	1 176
Ordinateur et logiciel	76 454	3 556	72 898
	556 180	303 288	252 892

	Coût	Amortissement cumulé	1999 Coût non amorti
	$	$	$
Terrain	50 000		50 000
Bâtiment	251 566	115 483	136 083
Mobilier et équipement	163 507	159 469	4 038
Système téléphonique	11 758	8 231	3 527
Ordinateur et logiciel	44 852	18 707	26 145
	521 683	301 890	219 793

(a) La dernière évaluation municipale indique une valeur de 488 800 $ pour le terrain et le bâtiment.

7 - EMPRUNT BANCAIRE AUTORISÉ

L'emprunt bancaire autorisé et non utilisé au montant de 50 000 $ porte intérêt au taux préférentiel et échoit le 31 juillet 2000.

8 - FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Les renseignements financiers ci-dessous proviennent des états financiers vérifiés du Fonds d'assurance au 31 décembre 1999, lesquels sont présentés distinctement :

	1999	1998
	$	$
Total de l'actif	7 995 744	5 545 972
Total du passif	6 745 134	4 548 890
Surplus	1 250 610	997 082
Revenus	2 514 110	2 227 845
Dépenses	2 260 582	1 870 750
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 325 313	1 531 689
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(773 518)	(1 526 019)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

DÉTAIL DES DÉPENSES PAR ACTIVITÉ	1999-2000 $	1998-1999 $
Bureau, comité administratif et présidence		
Allocation de présence des membres du Bureau et des comités statutaires et rémunération de la présidence et de la vice-présidence	54 707	52 021
Salaires et honoraires	37 906	34 311
Charges sociales	6 050	5 694
Frais de représentation, repas et déplacements	29 031	27 221
Autres frais directs	10 029	12 910
Quote-part des frais généraux	51 679	44 940
	189 402	177 097
Inspection professionnelle		
Allocation de présence	3 613	2 530
Salaires et honoraires	39 970	21 677
Charges sociales	6 426	3 536
Frais de représentation, repas et déplacements	4 465	2 024
Autres frais directs	4 785	1 595
Quote-part des frais généraux	54 546	28 403
	113 805	59 765
Discipline		
Allocation de présence	1 375	40
Salaires et honoraires	43 127	56 567
Charges sociales	6 446	4 574
Frais de représentation, repas et déplacements	522	433
Autres frais directs	4 818	25 925
Quote-part des frais généraux	58 282	68 695
	114 570	156 234
Conciliation et arbitrage et révision des plaintes		
Allocation de présence	100	40
Salaires et honoraires	10 387	5 574
Charges sociales	510	395
Frais de représentation, repas et déplacements	188	178
Autres frais directs	1 160	3 459
Quote-part des frais généraux	12 812	6 782
	25 157	16 428

DÉPENSES PAR ACTIVITÉ (SUITE)	1999-2000	1998-1999
	$	$
Admission, examens et équivalence des diplômes délivrés hors du Québec		
Allocation de présence	3 063	2 910
Salaires et honoraires	87 512	90 370
Charges sociales	12 659	10 013
Frais de représentation, repas et déplacements	7 280	3 546
Autres frais directs (honoraires de préparation, d'administration et de correction d'examens et remise de permis)	20 173	15 533
Quote-part des frais généraux	117 771	112 126
	248 458	234 498
Formation continue		
Allocation de présence		
Salaires et honoraires	12 677	18 655
Charges sociales	529	1 576
Frais de représentation, repas et déplacements	72	130
Autres frais directs (honoraires des enseignants et du coordonnateur, frais de déplacement, impression de notes de cours et Manuels de pratique)	121 093	2 628
Quote-part des frais généraux	15 527	23 911
	149 898	46 900
Contrôle de l'exercice illégal		
Salaires et honoraires	17 669	17 038
Charges sociales	2 823	3 013
Frais de représentation, repas et déplacements	167	982
Autres frais directs (honoraires des avocats et frais juridiques)	4 680	21 675
Quote-part des frais généraux	24 092	22 533
	49 431	65 241
Liaisons avec des organismes externes		
Salaires et honoraires	18 039	15 650
Charges sociales	2 035	1 471
Frais de représentation, repas et déplacements	15 919	15 350
Autres frais directs	146 943	120 243
Quote-part des frais généraux	23 601	11 779
	206 537	164 493
Communications et événements spéciaux		
Salaires et honoraires	59 086	79 083
Charges sociales	8 504	10 054
Frais de représentation, repas et déplacements	4 261	4 288
Autres frais directs	153 431	151 926
Quote-part des frais généraux	79 465	100 702
	304 747	346 053
Support et comités techniques		
Salaires et honoraires	23 502	45 635
Charges sociales	2 894	3 088
Frais de représentation, repas et déplacements	5 101	3 531
Autres frais directs	83 508	5 532
Quote-part des frais généraux	31 034	55 416
	146 039	113 202
Gestion des ressources humaines	—	12 794
	1 548 044	1 392 705

DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX

	1999-2000	1998-1999
	$	$
Frais généraux		
Salaires	164 498	231 943
Charges sociales	26 721	34 531
Frais de poste et télécommunications	23 172	27 797
Fournitures de bureau	22 001	21 627
Taxes	19 596	20 841
Assurances	7 054	3 457
Chauffage et énergie	9 916	10 180
Entretien et réparations	20 093	18 140
Location d'équipement et contrats de service	11 662	3 237
Honoraires professionnels	98 059	50 391
Frais de représentation, repas et déplacements	3 815	3 918
Divers	13 972	16 090
Amortissement du bâtiment	10 159	10 063
Amortissement du mobilier et de l'équipement	4 072	3 388
Amortissement du système téléphonique	2 352	2 352
Amortissement de l'ordinateur et du logiciel	29 667	9 690
Créances douteuses	2 000	7 642
	468 809	475 287
Répartition des frais généraux		
Bureau, comité administratif et présidence	51 679	44 940
Inspection professionnelle	54 546	28 403
Discipline	58 282	68 695
Conciliation et arbitrage et révision des plaintes	12 812	6 782
Admission, examens et équivalence des diplômes délivrés hors du Québec	117 771	112 126
Formation continue	15 527	23 911
Contrôle de l'exercice illégal	24 092	22 533
Liaisons avec des organismes externes	23 601	11 779
Communications et événements spéciaux	79 465	100 702
Support et comités techniques	31 034	55 416
	468 809	475 287

Les frais généraux ont été répartis au prorata des dépenses de salaires, d'honoraires et de charges sociales de chacune des activités.

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

CONCILIATEURS
POUR LA RÉGION DE MONTRÉAL
MARC BÉLANGER, ARCHITECTE
POUR LA RÉGION DE QUÉBEC
BENOIT DE MONTIGNY, ARCHITECTE
GILLES ROBERGE, ARCHITECTE

ARBITRES ET CONSEIL D'ARBITRAGE
POUR LA RÉGION DE MONTRÉAL
GILLES BEAUCHAMPS, ARBITRE
POUR LA RÉGION DE QUÉBEC
MICHEL BÉGIN, PRÉSIDENT
EVANS ST-GELAIS, SECRÉTAIRE
PIERRE MOREL, ARBITRE

Au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2000, 11 demandes de conciliation ont été reçues. De ce nombre six différends ont été réglés lors de la rencontre de conciliation; trois demandes ont été refusées en vertu de l'article 1.02 du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes* et deux différends ont été soumis à l'arbitrage. Une sentence arbitrale a été rendue pour un des dossiers d'arbitrage. Le second dossier sera entendu sous peu.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

PRÉSIDENT
RENÉ LAGACÉ

MEMBRES
HUBERT CHAMBERLAND
GILLES CÔTÉ
LOUISE JOUBERT,
SECRÉTAIRE INTÉRIMAIRE
(DEPUIS LE 6 JANVIER 2000)
PATRICE POIRIER,
INSPECTEUR ET SECRÉTAIRE
(JUSQU'AU 5 NOVEMBRE 1999)

PERMANENCE DE L'ORDRE
DES ARCHITECTES
ALAIN LAFLEUR, INSPECTEUR
(DEPUIS LE 13 MARS 2000)

Dans le respect de la mission, des valeurs et des principes de l'Ordre des architectes du Québec, le comité d'inspection professionnelle surveille l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre en vertu du Code des professions *et des règlements applicables. De plus, à la demande du Bureau de l'Ordre ou de sa propre initiative, le comité, ou un de ses membres, fait enquête sur la compétence professionnelle de tout membre de l'Ordre. Le comité a également pour mandat d'informer le syndic de l'Ordre d'infractions ayant pu être commises par un architecte.*

Dans le cadre du programme d'inspection professionnelle adopté par le Bureau de l'Ordre, le comité s'est réuni neuf fois au cours de l'année 1999-2000 pendant laquelle un poste de membre est devenu vacant et un poste a été comblé. Le poste d'inspecteur devenu vacant le 5 novembre 1999 a été comblé le 13 mars 2000.

Le comité a mis à jour sa procédure d'inspection et entrepris la préparation d'un questionnaire d'auto-évaluation, par les membres, de leur pratique professionnelle. Il a soumis au Bureau une proposition de programme d'inspection pour la prochaine année 2000-2001 et suggéré la mise sur pied, par l'Ordre, de cours visant à parfaire la formation des architectes en matière d'inspection préalable à l'achat d'un bâtiment (avec la collaboration du Fonds d'assurance), de contenu du contrat de services et de réglementation professionnelle.

Répondant à une demande du syndic, le comité a exprimé l'avis qu'il était habituel, pour une inspection pré-achat, de faire l'objet d'un rapport verbal seulement, que cela pouvait être souhaitable ou non, selon les circonstances, et qu'il était aussi utile de restreindre la portée de l'inspection au constat visuel. Par ailleurs, suite à une analyse suscitée par le président et la secrétaire de l'Ordre, le comité a jugé qu'il y avait lieu de procéder à une enquête sur la qualité des services rendus par des architectes ayant participé à un appel d'offres où le prix des honoraires soumis était un critère important de sélection de l'architecte.

Concernant la possibilité envisagée par le Bureau de l'Ordre de joindre l'accréditation ISO à l'inspection professionnelle, le comité a choisi d'attendre de connaître la position de l'Office des professions, demandée dans une lettre de la secrétaire de l'Ordre, le 26 avril 1999, avant d'analyser la faisabilité et les modalités d'une telle jonction. Dans l'intervalle, il s'en remet au consensus exprimé au Conseil interprofessionnel du Québec à l'effet que ces deux instances de contrôle ne poursuivent pas les mêmes objectifs et ne peuvent donc pas être jumelées. En effet, la confidentialité inhérente à l'inspection professionnelle viendrait en conflit avec la règle de large diffusion de la certification ISO. En outre, la compétence professionnelle reconnue par l'inspection professionnelle pourrait être remise en question par un audit de certification ISO non réussi et réciproquement. Enfin, le comité d'inspection serait juge et partie : juge de la certification ISO et partie impliquée à l'inspection professionnelle des membres de son ordre suivant les exigences du *Code des professions*.

Des visites de surveillance générale ont été effectuées auprès de 54 architectes oeuvrant au sein de 23 bureaux de pratique privée répartis dans les villes de Sherbrooke, Bromont, Victoriaville, Drummondville, Sorel, Saint-Hubert, Salaberry-de-Valleyfield, Iberville, Saint-Jean, Magog, Laval, Sainte-Adèle, Saint-Jérôme, Granby, Saint-Hyacinthe, Saint-Eustache, Joliette et Québec. Privé d'inspecteur pendant plus de quatre mois, le comité n'a pu atteindre l'objectif de cent membres à inspecter prévu par le programme d'inspection de l'année 1999-2000.

À la suite de ces visites, des recommandations ont été formulées aux architectes inspectés quant à la tenue de leur registre, leur dénomination sociale, leurs enseignes et quant à leur obligation d'afficher leur permis de pratique et de mettre à la disposition du public une copie du *Code de déontologie* et du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes*, suivant les exigences des articles 2.01, 3.02, 3.05 et 3.06 du *Règlement sur la tenue des dossiers, du registre et des bureaux*.

Trois enquêtes particulières visant autant d'architectes ont été complétées aux cours de l'année 1999-2000. Dans les trois cas, le comité a jugé que l'architecte avait correctement exécuté sa mission et que les reproches de son client, quant à sa compétence et à la qualité de ses services, n'étaient pas fondés. Une nouvelle enquête est en cours.

L'inspecteur a aussi répondu à de nombreux appels téléphoniques touchant les services, les honoraires, la formation, la pratique, les obligations et la compétence des architectes.

Pour l'année 2000-2001, le comité est confiant de pouvoir réaliser les objectifs visés par le programme annuel d'inspection proposé en privilégiant une approche positive d'aide aux architectes dans le respect de la mission première de l'Ordre, celle d'assurer la protection du public.

René Lagacé
Président du comité

COMITÉ CONJOINT DE LA FORMATION EN ARCHITECTURE

PRÉSIDENTE
CAROLE SCHEFFER

MEMBRES
REPRÉSENTANTS DE L'OAQ
MICHEL GALLIENNE
CLAUDE HAMELIN LALONDE

REPRÉSENTANTS DES UNIVERSITÉS
M. DAVID COVO, DIRECTEUR
ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE L'UNIVERSITÉ MCGILL
M. ALEXIS LIGOUGNE, DIRECTEUR
ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
ROGER B. RICHARD, DIRECTEUR
ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS
TROIS REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS

SECRÉTAIRE
SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

Le comité conjoint de la formation en architecture est un comité statutaire, formé en vertu d'un décret gouvernemental datant de 1977. Il a pour mandat de faire des recommandations au Bureau de l'Ordre ainsi qu'aux universités, à l'Office des professions et au ministère de l'Éducation, concernant les programmes d'études, les examens, les stages et la formation continue. Il s'agit d'un comité tripartite au sein duquel sont représentés les architectes, les universités et les étudiants. Les représentants de l'Association des stagiaires en architecture du Québec (ASAQ) sont invités à participer aux réunions du comité à titre d'observateurs.

Le comité conjoint de la formation en architecture n'a tenu aucune réunion au cours de l'exercice.

Carole Scheffer
Présidente du comité

COMITÉ DES CONCOURS

PRÉSIDENT
RICHARD DE LA RIVA

VICE-PRÉSIDENT
JACQUES WHITE

MEMBRES
CHRISTIAN BLOUIN
PHILIPPE DROLET
PAUL GAUTHIER
JEAN OUELLET
MARIO SAIA

MEMBRE SUPPLÉANT
JACQUES BÉIQUE

SECRÉTAIRES
MANON LEBOEUF
(JUSQU'AU 10 MAI 1999)
MARIE JOSÉE SIMARD
(DEPUIS LE 19 MAI 1999)

Le comité des concours reçoit les demandes d'approbation de concours d'architecture devant se tenir sur le territoire du Québec. Il s'assure de leur conformité avec le Guide des concours de l'Ordre des architectes du Québec.
Dans le cadre de ses activités, il conseille le Bureau sur l'actualisation du Guide des concours *de même que sur les modalités d'application de ce guide.*
À la demande du Bureau ou du président de l'Ordre, il émet au Bureau ou au président des opinions sur toute question relative aux concours d'architecture.
Le comité fait régulièrement rapport au Bureau sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées

Sous le signe de l'appellation contrôlée [1]

Dans la poussée de l'année précédente, le comité a poursuivi sa réflexion sur la pratique des concours d'architecture au Québec. Il a traité cinq demandes de sanction de concours, en plus de répondre à des demandes d'information. Le comité des concours a tenu neuf réunions officielles, ainsi que plusieurs rencontres informelles, qui ont permis de traiter les dossiers suivants.

Demandes de sanction de concours :
- Concours multidisciplinaire architecture-paysage des Jardins de Métis
- Accord de principe avec l'Université Concordia pour la tenue d'un concours sur chacun de leur deux campus à Montréal
- Concours de la Faculté des sciences du campus Loyola, Université Concordia
- Concours internationnal de la Grande bibliothèque du Québec à Montréal
- Concours du Théâtre La Bordée à Québec

Toutes ces demandes ont fait l'objet de recommandations et de négociations avec les conseillers professionnels des promoteurs. Au cours de cet exercice, le concours international de la « Grande bibliothèque du Québec » à Montréal, a reçu la sanction du Bureau.

Si la sanction du Bureau de l'OAQ n'est pas légalement requise pour la tenue d'un concours, le comité constate que la pratique se généralise auprès des promoteurs. Dans de telles situations, que c'est à titre de consultant que nous leur offrons notre expérience et nos conseils.

Autres activités
Politique incitative des concours d'architecture
Le comité a préparé un résumé des divers points faisant l'objet de discussions auprès du ministère de la Culture et des Communications, dans la révision finale de leur projet de loi, qui devrait être déposé tout prochainement. Mentionnons d'emblée l'esprit d'ouverture manifesté par le ministère lors des discussions et l'intégration de la plupart des recommandations formulées par le comité au document de travail. Le comité souligne cependant certaines lacunes au processus et entend continuer son suivi du dossier. La mise en place éventuelle d'un *Secrétariat sur l'architecture et l'intégration des arts au bâtiment* est crucial, de l'avis du comité. En posant un regard sur l'état et la pratique de l'architecture, le ministère fait état du rôle moteur du gouvernement dans l'amélioration de l'environnement construit, du patrimoine de demain et d'une culture architecturale élargie.

L'analyse comparative
Une première ébauche de projet de recherche a été développée et discutée au sein du comité. L'objectif de cette recherche sera d'évaluer le projet et la pratique du concours. Le développement de ce projet est cependant conditionnel au développement des politiques gouvernementales. Dans l'intervalle, le comité aura à mettre sur pied des projets d'analyse simples à appliquer, qui sauront tirer certaines observations.

La concertation
De nombreux échanges avec le comité administratif ont permis des partager des points de vues et d'arrimer les approches. Lors d'une réunion avec le Bureau de l'Ordre, plusieurs questions ont été discutées. Le comité a, entre autres, expliqué sa position pour le renfort du concours sanctionné par l'Ordre, par le biais du *Code de déontologie*. À l'image de la profession, le comité défend une diversification des formules de concours.

La secrétaire et le président du comité ont, de plus, répondu aux demandes d'information de divers promoteurs et architectes, sur le processus et le rôle de l'OAQ dans le contrôle des règles de tenue de concours.

[1] Le comité souhaite remercier M. John Michaud, directeur de la Direction de l'architecture, de l'art public et des équipements culturels, pour cette qualification de la sanction de l'OAQ au concours d'architecture.

Richard de la Riva
Président du comité

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

PRÉSIDENTE
PAULE BOUTIN

MEMBRES
PIERRE BEAUPRÉ
MARIE-CLAUDE GRONDIN
N. JEAN-PIERRE PELLETIER
CAROLE SCHEFFER

SECRÉTAIRE
JEAN-PIERRE DUMONT
(DEPUIS LE 6 MARS 2000)
FRANCE JODOIN
(JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1999)
CLAIRE TARDIF
(JUSQU'AU 3 MARS 2000)

Le comité de la formation continue a pour mandat de faire des recommandations au Bureau en ce qui a trait à un programme de formation continue adapté aux besoins des membres de l'Ordre.
Dans le cadre de ses fonctions, le comité devra identifier les besoins actuels et futurs des membres à l'égard de la formation continue; il devra également déterminer les modalités selon lesquelles les activités de formation seront offertes et proposer la mise en oeuvre de méthodes incitatives pour s'assurer de la plus grande participation des membres à ces activités. Le comité participera activement à la démarche initiée par le Programme national d'aide à la partique (PNAQ), en vue de l'élaboration d un programme national de formation continue et commentera tout rapport émanant du PNAP.
À la demande du Bureau ou du président de l'Ordre, il émet au Bureau ou au président de l'Ordre des opinions sur toute question relative à la formation continue. Le comité fait régulièrement rapport au Bureau sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées. De plus, annuellement il fait un rapport général sur ses activités.

Le comité de la formation continue a vu le jour au courant de l'année 1999, suite au besoin ressenti par le Bureau d'obtenir des recommandations relatives à la mise en place d'un système de formation continue adapté aux besoins des membres de l'Ordre.

Le comité s'est réuni pour la première fois en novembre 1999.

Sondage
Un sondage des membres visant à identifier leurs besoins en formation continue a été effectué par l'entremise du bulletin *Esquisses* de novembre-décembre 1999. D'après les réponses reçues, les sujets prioritaires sont les questions techniques, les aspects légaux et réglementaires et l'administration du bureau et la négociation de contrats.

Participation aux travaux du Forum national sur la formation continue
Carole Scheffer, un des membres du comité, représente l'Ordre au Forum national sur la formation continue et participe aux discussions en cours sur la mise en place d'un programme national canadien pour la formation continue. Trois projets pilotes sont actuellement à l'étude.

Plan d'action 2000-2001
Le comité a défini de la façon suivante son plan d'action pour l'année :

- procéder à l'identification plus spécifique des besoins des membres;
- dresser une liste des programmes de formation existants qui, bien qu'organisés par d'autres organismes (tels universités, manufacturiers, CEBQ, etc.), pourraient correspondre à certains besoins des architectes;
- mettre en place un système pour fournir aux architectes l'information relative à ces activités;
- étudier la possibilité de reconnaissance de la participation des membres à des activités de formation continue;
- élaborer, pour les activités de formation continue, une structure qui pourrait éventuellement s'harmoniser avec le programme national en cours d'élaboration dans les autres provinces.

Paule Boutin
Présidente du comité

COMITÉ ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE

PRÉSIDENTE
LYSE MIREILLE TREMBLAY

MEMBRES
MIREILLE SHEBIB-AUBÉ
VOULI MAMFREDIS
(DEPUIS NOVEMBRE 1999)
BERNARD OLIVIER
(DEPUIS NOVEMBRE 1999)
RONALD LAWEE

COLLABORATEURS
GINETTE DUPUY-GOUIN, STAGIAIRE
JEAN LALANNE

SECRÉTAIRES
MANON LEBOEUF
(JUSQU'AU 10 MAI 1999)
MARIE JOSÉE SIMARD
(DEPUIS LE 19 MAI 1999)

Le comité environnement et architecture exerce une veille informationnelle en ce qui a trait à l'environnement en relation avec l'architecture. Cette veille s'exerce également en regard de la législation s'appliquant au domaine. Le comité dresse une liste des articles techniques d'intérêt pour la profession et la transmet au Service des communications pour publication dans le bulletin de l'Ordre.
Le comité informe le Bureau sur les enjeux essentiels dans ce domaine et les moyens à mettre en œuvre pour sensibiliser les membres à ces enjeux.
À la demande du Bureau ou du président de l'Ordre, il émet au Bureau ou au président des opinions sur toute question relative à la protection du public en regard de l'environnement. Il conseille le président de l'Ordre sur des interventions publiques relatives à l'environnement.
Le comité fait régulièrement rapport au Bureau sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées.

Le comité poursuit, depuis sa création, des objectifs de cueillette et de diffusion d'informations touchant l'ensemble de la problématique de l'environnement et du développement durable. Il porte, notamment, son regard vers les récents développements et innovations technologiques ainsi que le rapport entre l'environnement et la santé des occupants. Le comité qui s'est réuni à 11 reprises, au cours de l'année, a organisé les conférences des Mardis verts et a maintenu des contacts avec les organismes semblables des autres provinces. Il a aussi participé au groupe de travail sur l'utilisation sécuritaire de l'amiante et à divers colloques et salons.

Le premier cycle de conférences des Mardis verts a débuté en septembre avec une présentation de monsieur André Bourassa, architecte, présentant deux projets où le chauffage et la climatisation sont assurés par la géothermie. Elles se sont poursuivies, toujours à l'Université McGill, avec une présentation de Christopher Yves, chercheur pour la Société canadienne d'hypothèque et de logements (SCHL), sur les possibilités de réduire les coûts d'infrastructure pour les régions éloignées en utilisant des systèmes de traitement d'eaux usées, de pompage d'eau neuve et d'électricité autonome.

Pour clore la session d'automne, madame Jacqueline Meunier, conseillère principale pour la recherche et le transfert technologique à la SCHL, fit une présentation sur les contaminants chimiques et biologiques ainsi que sur les moisissures et leurs conséquences sur la qualité de vie et sur la santé des occupants.

À l'ouverture de la session d'hiver, madame Jennifer Corson, propriétaire de *Renovators Resource Inc.* en Nouvelle-Écosse, a présenté des exemples concrets de déconstruction de bâtiments ainsi que de la rentabilité de ces activités; puis vint madame Julia Bourke, architecte, qui a démontré le potentiel architectural de la construction en ballots de paille en milieu urbain. La présentation de monsieur André Fillion, Ph.D, gestionnaire de programme des énergies renouvelables chez Canmet, Ressources Naturelles Canada a suivi. Il y fut question des possibilités d'utilisation du photovoltaïque comme source d'énergie. La conférence suivante fut celle de monsieur Roberpierre Monnier, architecte et conseiller en innovation technologique dans le secteur de la construction pour le PARI du CNRC à l'APCHQ. La conférence de M. Monnier porta sur ses expériences avec l'auto-construction d'une maison performante et économique.

La saison se terminera avec la présentation de monsieur Mario Laquerre, représentant de Recycl-Québec et de monsieur Jean-Pierre Panet du Service des travaux publics et de l'environnement de la Ville de Montréal qui aborderont le fonctionnement de réseau des éco-centres et des tendances dans la gestion des résidus de construction au Québec.

La tenue de ces événements a permis à des manufacturiers de produits respectueux de l'environnement de faire connaître les mérites de leurs produits et a aussi permis au grand public d'assister à des conférences susceptibles de favoriser un plus grand intérêt dans le développement durable.

Le comité a poursuivi, tout au long de l'année, la rédaction des résumés de conférences des Mardis verts pour fin de publication dans *Esquisses* afin de favoriser une meilleure diffusion des thèmes écologiques. Divers colloques et sujets d'intérêt y ont également été traités.

Lyse Mireille Tremblay
Présidente du comité

COMITÉ DES MATÉRIAUX ET TECHNIQUES

PRÉSIDENT
JACQUES BENMUSSA

MEMBRES
JEAN CAOUETTE
LUIS DE MIGUEL
DOMINIQUE DEROME
MARC DESCHAMPS
ANIK SHOONER
DOMINIQUE DUBUC
(DEPUIS LE 18 FÉVRIER 2000)

SECRÉTAIRES
MANON LEBOEUF
(JUSQU'AU 10 MAI 1999)
MARIE JOSÉE SIMARD
(DEPUIS LE 19 MAI 1999)

Le comité de matériaux et techniques exerce une veille informationnelle en ce qui a trait aux matériaux et techniques de construction de même qu'en regard de la législation s'appliquant au domaine. Le comité dresse une liste des articles techniques d'intérêt pour la profession et la transmet au Service des communications pour publication dans le bulletin de l'Ordre.
Le comité informe le Bureau sur les enjeux essentiels dans ce domaine et les moyens à mettre en œuvre pour sensibiliser les membres à ces enjeux.
À la demande du Bureau ou du président de l'Ordre, il émet au Bureau ou au président des opinions sur toute question relative à la protection du public en regard de matériaux et techniques de construction. Il conseille le président de l'Ordre sur des interventions publiques relatives aux matériaux et techniques de construction.
Le comité fait régulièrement rapport au Bureau sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées.

Le mandat du comité des matériaux et techniques peut se diviser en deux volets. D'une part, le comité consacre des énergies à la production de moyens utiles sur le plan de la formation continue; d'autre part, il s'efforce d'exercer une vigilance sur la qualité de l'information technique reçue par les architectes et de contribuer à la diffusion de cette information. Les questions relatives à l'enveloppe du bâtiment sont une priorité du comité.

Tout au long de l'année, le comité a poursuivi son travail sur la série de brochures dont le thème est la toiture. Il achève la préparation de *Toiture 2* et de *Toiture 3 et* la parution de ces deux dernières est prévue pour le prochain exercice. *Toiture 4* suivra plus tard.

Le comité a continué de soutenir le Conseil de l'enveloppe du bâtiment du Québec, notamment par la suggestion de sujets de conférences et la participation de certains membres du comité. De plus, le comité s'est impliqué dans le groupe de travail sur l'amiante formé à la demande du Bureau.

Le comité a examiné divers produits de construction présentés par des manufacturiers.

Il a maintenu sa collaboration avec l'Association des maîtres-couvreurs du Québec, notamment par la publication de communiqués, par sa participation à une rencontre annuelle pour présenter les réalisations récentes et les projets en cours et par la tenue des discussions sur des détails de construction.

Il a établi des contacts avec le Fonds d'assurance pour pouvoir mieux répondre, en terme d'information technique, sur des problèmes récurrents.

Le comité entamera le prochain exercice sous le signe de l'achèvement des projets entrepris.

Jacques Benmussa
Président du comité

Comité régional de l'OAQ (section Québec)

Présidente
Marie Aubé

Trésorier
Jean-François Alain, stagiaire
(depuis septembre 1999)
Jacques Tremblay
(jusqu'en septembre 1999)

Événements spéciaux
Josée Harvey
Ana Nunes

Communication
Benoit Chabot
(jusqu'en septembre 1999)
Marie-Chantale Croft
(depuis septembre 1999)
Schohraya Spahis

Collaborateurs
Marie-Josée Deschênes, stagiaire
Alexandre Levesque-Watson, étudiant

Le comité régional de Québec participe à la mission de l'Ordre en œuvrant à la promotion de la qualité dans la conception et la production architecturales dans la région de Québec.
À la demande du Bureau ou du président de l'Ordre, il émet au Bureau ou au président des opinions sur toute question relative à son mandat.
Le comité fait régulièrement rapport au Bureau sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées.

Activités

21 octobre 1999
5 à 7 au Cosmos
Afin d'inaugurer la saison, le CROAQ conviait les architectes, les stagiaires et les étudiants à un 5 à 7 au bar le Cosmos sur la Grande-Allée, à Québec

19 novembre 1999
Visite au complexe du Manoir Richelieu
Deux autobus nolisés ont conduit plus de 80 architectes à Pointe-au-Pic pour une visite du casino et du Manoir, l'un agrandi et l'autre fraichement rénové. Une soirée casino a suivi le repas-buffet au Manoir. Cette activité fut très appréciée de tous les participants.

9 février 2000
Table ronde sur l'avenir de la pointe à Carcy
Tenue aux « Salons d'Edgar », cette rencontre regroupait des membres de la coalition pour l'aménagement du front fluvial de Québec et des architectes intéressés par le sujet. Les parties ont ainsi pu débattre sur le projet d'implantation, envisagé par le Port de Québec, d'un terminal de croisières à la pointe à Carcy.

16 mars 2000
Encan
Au Musée de la civilisation, le CROAQ a participé à un encan organisé par les finissants de l'École d'architecture de l'Université Laval. Des objets divers créés par ceux-ci ont été vendus à l'encan à la fin de la soirée. Le CROAQ a également remis le prix du Public au créateur de l'objet le plus apprécié.

24 mars 2000
Festival du film
Pour une troisième année consécutive, le CROAQ collaborait avec le Musée du Québec pour l'organisation d'une soirée de film d'architecture. L'activité, ouverte à tous, a de nouveau fait salle comble.

30 mars au 3 avril 2000
Salon de l'Habitation
Renouvelant l'expérience de l'année dernière, le CROAQ a coordonné et assuré la présence de l'OAQ au Salon de l'Habitation 2000 tenu au Centre des Congrès de Québec. Les architectes étaient ainsi invités à venir promouvoir la profession auprès du public.

Marie Aubé
Présidente du comité

Groupes de travail

Au cours de l'année, le Bureau de l'Ordre a créé divers groupes de travail ou de discussion, donnant à chacun le mandat d'étudier une problématique particulière et de lui transmettre ses recommandations. Par ailleurs, le président de l'Ordre n'a pas hésité à consulter quelques confrères qui possédaient une connaissance précise de certains dossiers ou de leur historique. Un merci particulier à ces derniers ainsi qu'à tous ceux qui auraient été oubliés par inadvertance.

Assemblée générale annuelle
Sous la présidence de Jean-Luc Henry, administrateur nommé, Louise Amiot, Pierre Beaupré, Marie-Claude Grondin et Carole Scheffer ont reçu le mandat, encore cette année, de suggérer au Bureau un moyen d'augmenter la participation à la prochaine assemblée générale. Ils ont ainsi planifié et organisé, avec le support du Service des communications, le programme de la *Journée des architectes 2000*.

Groupe de travail conjoint sur l'utilisation sécuritaire de l'amiante
Ce groupe de travail, créé à la demande du Bureau de l'Ordre, est composé de membres du comité environnement et architecture, du comité matériaux et techniques, d'un représentant des ministères de l'Éducation et des Ressources naturelles, de même que d'un représentant du Fonds ARP. Le responsable du groupe est monsieur André Bourassa, architecte et administrateur élu dans la région du Centre du Québec.

Un plan de travail a été déposé au Bureau qui résumait, notamment, les actions envisagées pour produire des recommandations aux architectes sur l'utilisation sécuritaire de l'amiante. Quelques réunions du groupe de travail ont eu lieu et un rapport final devrait être déposé au Bureau de l'Ordre au cours du prochain exercice financier.

LES COMMUNICATIONS

Au cours du dernier exercice, le Service des communications a poursuivi ses activités dans le but d'informer les membres de l'Ordre et les publics cibles sur les principaux dossiers concernant le développement de la profession et de soutenir la mission de l'Ordre.

Phase 2 du plan de communication 1998-2001
Le Service des communications a développé la deuxième phase du programme de communication visant à permettre à l'Ordre d'atteindre les objectifs suivants : informer les publics cibles sur le rôle de l'Ordre et la profession d'architecte, améliorer la relation avec les architectes et finalement, développer dans le grand public une meilleure connaissance de la contribution de l'architecture au bien-être et à l'essor de la société québécoise. La phase 2 a été adoptée par le Bureau en août 1999 et les actions s'étendent sur la période du 15 août 1999 au 1er septembre 2000.

Informer les publics cibles sur le rôle de l'Ordre et la profession d'architecte
Le Service des communications a entrepris plusieurs actions afin d'informer les publics cibles sur le rôle de l'Ordre et la profession d'architecte. Une brochure présentant le rôle, la mission et les services de l'Ordre a été complétée dans le courant de l'exercice 1999-2000. Une autre brochure, présentant les services de l'architecte, a également été produite. Ces deux publications sont destinées au grand public et sont distribuées. Ces deux brochures seront intégrées au site Internet de l'Ordre dans le courant du premier trimestre du nouvel exercice.

Site Internet
Une section du site Internet, destinée au grand public, a été développée dans le courant du dernier exercice. Elle intégrait, au 31 mars 2000, un répertoire des membres en pratique privée, offrant leurs services au public.

Salons
L'Ordre des architectes du Québec a pris part aux éditions de Montréal et de Québec du Salon national de l'habitation, au printemps 2000. La participation de l'Ordre à ces deux événements a été l'occasion de nombreux échanges avec le grand public, tant sur les services de l'architecte que ceux de l'Ordre. Le Service des communications remercie chaleureusement les architectes qui ont accepté d'être présents avec les représentants de la permanence de l'OAQ lors de l'édition montréalaise du salon, de même que l'équipe du comité régional de Québec (CROAQ), qui a assuré la présence de l'OAQ au salon de Québec
Le Service des communications a également confirmé la participation de l'Ordre au SIDIM 2000, de même qu'au Salon Habitat d'automne 2000, qui auront lieu à Montréal dans le courant du prochain exercice

Publicité
L'Ordre des architectes a procédé à quelques placements publicitaires ponctuels, visant à faire connaître les outils de communication de l'Ordre destinés au public, de même que les services de l'architecte et la mission de l'Ordre. Ces placements publicitaires ont été faits dans certains médias grands publics et dans certains outils d'information spécialisés.

Municipalités
Les municipalités ont à nouveau fait l'objet d'une attention particulière, au cours du dernier exercice, afin de les sensibiliser à la *Loi sur les architectes*. Les services d'émission des permis de toutes les municipalités du Québec ont étésensibilisés à certains articles de la *Loi sur les architectes* par le biais d'un dépliant, produit en avril 1999. La sensibilisation des intervenants municipaux a été faite lors du *Salon de la municipalité*, tenu en avril 1999 à Montréal.

Améliorer la relation avec les architectes et les stagiaires en architecture
Esquisses
Le bulletin d'information de l'Ordre, *Esquisses*, a été publié six fois au cours du dernier exercice. *Esquisses* poursuit une orientation rédactionnelle axée sur l'actualité et l'information. *Esquisses* vise à informer les membres sur les conditions de pratique de la profession d'architecte au Québec et sur les services de l'Ordre. *Esquisses* vise également à contribuer à l'avancement de la profession et à une protection accrue du public.

Tableau de l'Ordre
Afin de répondre à la demande exprimée par certains architectes, une nouvelle version imprimée du *Tableau de l'Ordre* était en cours de production à la fin de l'exercice. Près de 200 architectes ont commandé un exemplaire de la dernière édition.

Site Internet
Le site Internet de l'Ordre compte de nouvelles sections, développées dans le courant de l'exercice complété le 31 mars 2000, destinées aux architectes. Notons, entre autres, l'ajout d'un module permettant aux architectes de commander en ligne des publications produites et/ou distribuées par l'Ordre.
La popularité de cet outil de communication ne se dément pas. La fréquentation du site Internet de l'Ordre est constante. Le site de l'OAQ a ainsi été consulté par plus de 24 000 personnes entre le 1er avril 1999 et le 31 mars 2000.

Le Service des communications a, par ailleurs, répondu à plus de 600 demandes d'information du public et des membres, par le biais du courrier électronique. Par ce site, l'Ordre informe le public.

Assemblée et cérémonies officielles
Le Service des communications a assuré la coordination du volet logistique de la *Journée des architectes 1999*, en collaboration avec le groupe de travail sur l'assemblée générale, de même que la cérémonie *C@rrefour architecture 1999*

La Journée des architectes 1999, tenue le 18 juin dernier dans la ville de Québec, a réuni au-delà de 300 architectes, stagiaires et invités à ses différentes activités. Cette journée a connu un franc succès, grâce à la collaboration de la *Commission de la Capitale nationale du Québec*, du *Centre Canadien d'Architecture* et à la contribution de *Meloche Monnex, Solflex, Otis Canada et* du *Fonds des professionnels.*

L'Ordre a tenu, le 7 décembre, la cérémonie *C@rrefour architecture 1999*, au cours de laquelle ont été officiellement reçu les architectes ayant obtenu leur permis d'exercice dans le courant des derniers mois. Les noms des lauréats de la médaille du Mérite et du prix du Bureau ont également été connus lors de cette soirée. Cet événement a eu lieu à l'édifice Zone, à Montréal, siège social de la société *Discreet Logic*. Ce projet, conçu par les architectes de l'Atelier in situ, avait été primé lors de l'édition 1998 des Prix d'excellence.

Les participants ont pu prendre part à une visite, présentée par *L'autre Montréal*, du quartier qui a été le berceau de l'industrialisation au Canada et qui connaît des métamorphoses importantes avec l'émergence de la Cité Multimédia. La généreuse contribution de *Discreet Logic* et de *Meloche Monnex* a rendu possible la réalisation de cette activité.

Développer une meilleure connaissance de la contribution de l'architecture à l'essor de la société québécoise
La préparation de l'édition 2000 du programme des *Prix d'excellence* en architecture a débuté lors du dernier exercice. Le programme d'activités associé à cet événement aura lieu dans le courant du prochain exercice.

L'Ordre a, en 1999, participé à des journées-carrières dans de nombreuses institutions scolaires. La participation de l'Ordre à ces activités a été rendue possible grâce à la collaboration d'architectes bénévoles qui ont accepté de partager leur expérience et leur passion pour l'architecture.

Affaires extraordinaires
Le Service des communications a été appelé à apporter un soutien au Bureau et au comité administratif dans le dossier de la révision de la *Loi sur les architectes*. Le Service des communications a ainsi contribué à l'organisation des assemblées générales spéciales de janvier et de février 2000, à l'organisation de la tournée provinciale, en plus de coordonner les envois aux architectes et de fournir un soutien au chapitre des relations publiques dans ce dossier.

Laurent Paul Ménard
Responsable des communications

STATISTIQUES

AU 31 MARS 2000

	FÉMININ	MASCULIN	TOTAL
Fichier des architectes	582	2 020	2 602
Langue de correspondance			
Anglais	79	326	405
Français	503	1 694	2 197
Région administrative			
01 - Bas Saint-Laurent	2	21	23
02 - Saguenay – Lac-Saint-Jean	13	42	55
03 - Québec	86	284	370
04 - Mauricie – Bois-Francs	9	33	42
05 - Estrie	9	34	43
06 - Montréal	296	1 018	1 314
07 - Outaouais	7	31	38
08 - Abitibi – Témiscamingue	2	14	16
09 - Côte-Nord	2	8	10
10 - Nord-du-Québec	0	1	1
11 - Gaspésie – Iles-de-la-Madeleine	2	7	9
12 - Chaudière-Appalaches	11	48	59
13 - Laval	6	61	67
14 - Lanaudière	6	36	42
15 - Laurentides	14	68	82
16 - Montérégie	51	162	213
17 - Centre du Québec	4	15	19
EX - Extérieur du Québec	62	137	199
Région électorale			
ML - Montréal	296	1 018	1314
QC - Québec	97	332	429
CN - Croissant Nord	21	93	114
CT - Centre du Québec	28	118	146
LA - Laurentides	27	160	187
MT - Montérégie	51	162	213
EX - Extérieur	62	137	199
Occupation principale			
PAT - Patron	275	1 296	1 571
EBA - Employé d'un bureau d'architectes	133	230	363
ESP - Secteur privé	33	98	131
EPP - Secteurs public et parapublic	101	277	378
ENS - Enseignant	16	45	61
RET - Retraité	0	16	16
ETU - Étudiant	4	2	6
INA - Inactif	6	7	13
AUT - Autre	16	47	63
Fichier des stagiaires	301	377	678
Stagiaires	293	354	647
Étudiants de l'Ordre	8	23	31

Statistiques supplémentaires au 31 mars 2000

	FÉMININ	MASCULIN	TOTAL
Fichier des architectes	582	2 020	2 602
Évolution des effectifs demeurés actifs depuis 1984			
1984	151	1 416	1 567
1985	174	1 493	1 667
1986	210	1 567	1 777
1987	241	1 659	1 900
1988	276	1 735	2 011
1989	324	1 831	2 155
1990	364	1 917	2 281
1991	415	2 010	2 425
1992	457	2 081	2 538
1993	514	2 151	2 665
1994	549	2 210	2 759
1995	551	2 213	2 764
1996	525	2 078	2 603
1997	518	2 051	2 569
1998	541	2 013	2 554
1999	557	2 018	2 575
2000	582	2 020	2 602
Groupe d'âge			
moins de 25 ans	0	0	0
de 25 à 29 ans	27	16	43
de 30 à 34 ans	127	147	274
de 35 à 39 ans	172	281	453
de 40 à 44 ans	129	357	486
de 45 à 49 ans	80	379	459
de 50 à 54 ans	26	287	313
de 55 à 59 ans	9	208	217
de 60 à 64 ans	3	137	140
65 ans et plus	9	208	217

TABLEAU DE L'ORDRE

ÉMISSION DE NOUVEAUX PERMIS
43

Alpha, Richard
Anger, Daniel
Beauchemin, Cyr
Beaumont, Pascale
Bellon Manzi, Marie-Christine
Bendeddouch, Assya
Bergeron, Corinne
Bourbeau, Éric
Brochu, Simon
Castegnier, Andrée
Côté, Frédéric
Côté, Martin
Dahdah, Mario
D'Arcy, Carl
Desautels, Stéphanie
Douyon De Azevedo, Sandra
Gariépy, Benoit
Holman, Nicholas Andrew
Houle, Sonia
Laberge, Maryse
Lacombe, Manon
L'Heureux, Geneviève
Lorange, Jacquine
Martineau, Lucie
Morales, Sergio
Morand, Guy
Morin, Judith
Mount, Scarlett
Mourad, Karma
Noteboom, Caroline
Pelland, Jean
Pigeon, Guy
Plouffe, Christine
Riffi Laamarti, Hamid
Rubinyi, Katherine Anna
Salvail, Guy
Savard, David
Spiratos, Athena
Thériault, Dominique
Thibodeau, Héloïse
Topouzanov, Vladimir
Trudel, Guy
Vincent, Martin

REINSCRIPTIONS
85

RADIATIONS POUR NON-PAIEMENT DE LA COTISATION OU POUR NON-CONFORMITÉ AU *RÈGLEMENT SUR LA SOUSCRIPTION OBLIGATOIRE AU FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE*
61

RADIATION À LA SUITE D'UNE DÉCISION DISCIPLINAIRE
0

DÉMISSIONS ET/OU RETRAITES
33

DÉCÈS
7

NOUS AVONS APPRIS AVEC REGRET LE DÉCÈS DE :

George A. Boake
Gérard Charbonneau
Aimé Désautels
Valère Langlois
Fernando Losier
André (Paul Joseph) Marien
Jean-Luc Poulin

SOMMAIRE DES CHANGEMENTS AU TABLEAU DE L'ORDRE

Nombre de membres indiqué dans le *Rapport annuel 1998-1999*	2 575
Plus	
Nouveaux permis d'exercice	43
Réinscriptions	85
Moins	
Démissions et retraites	33
Radiations	61
Décès	7
Nombre total des membres inscrits au tableau, au 31 mars 2000	2 602
Nombre de permis temporaires	4